

MOTION MONITEUR DE SPORT

L'UFAP UNSa Justice a l'ambition de proposer pour les personnels de surveillance exerçant la spécialité de moniteur de sport de réelles perspectives d'évolution de carrière et de progression sociale, en ouvrant un accès aux grades et fonctions supérieurs sans devoir renoncer à leur spécialité.

L'UFAP UNSa Justice exige un plan ambitieux et cohérent pour redynamiser la spécialité de moniteur de sport avec la création d'une cartographie incluant, dans chaque direction interrégionale, des coordinateurs sportifs et un département dédié. Cette cartographie doit également leur donner une autonomie d'action en étant les principaux acteurs de la politique sportive des établissements pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place d'une doctrine d'emploi recadrant les missions des moniteurs de sport afin d'éviter les détournements d'emploi.

L'UFAP UNSa Justice s'oppose à la contractualisation et au recrutement d'emplois précaires pour assurer les missions de moniteurs de sport au sein de l'administration pénitentiaire.

MOBILITÉ

L'UFAP UNSa Justice exige l'ouverture de tous les postes vacants de moniteur de sport lors des campagnes de mobilité de spécialistes.

L'UFAP UNSa Justice exige également la publication de l'intégralité des postes non pourvus après la sélection professionnelle de moniteurs de sport.

FORMATION

L'UFAP UNSa Justice revendique la mise en place d'une formation initiale certifiante, permettant à chaque moniteur de sport d'obtenir un diplôme reconnu, garantissant ainsi la qualité de leur pratique et la reconnaissance de leur rôle dans le domaine du sport.

L'UFAP UNSa Justice revendique la possibilité d'une certification enregistrée au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) au profit des moniteurs de sport non diplômés d'État qui le souhaitent. Cette certification doit être accessible par la formation continue et ou le Compte Personnel de Formation (CPF).

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place d'une formation continue adaptée et spécialisée permettant aux moniteurs de sport d'assurer une prise en charge plus spécifique et ciblée des différents publics confiés à l'administration pénitentiaire, en particulier les profils les plus difficiles présentant des troubles du comportement ou des antécédents de violences et les détenus engagés dans une dynamique de radicalisation.

INDEMNITAIRE

L'UFAP UNSa Justice exige l'augmentation conséquente du complément forfaitaire de l'Indemnité pour Charge Pénitentiaire (ICP).

L'UFAP UNSa Justice exige l'augmentation de la prime d'habillement des moniteurs de sport et une amélioration de leur dotation, avec des tenues spécifiquement adaptées à leurs missions et lieu d'affectation.